

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 05 octobre 2017**

**Présents:** Michel SOULES, Robert FOURCADE, Patrick SUBIAS, Jean BOISSELIER, Sylvette PUEYO, Patricia BOUYSSOU, Pascal MONIER, Nelly LEJARRE, Sabine GARCIA, Alain GUIRAUD, Thierry GOUT

**Pouvoirs:**

**Absents non excusés :** MAILHE Ludovic, Fatima AMRANI, Patrick PUBIL, Cécile REYES

**Secrétaire de séance :** Monsieur Patrick SUBIAS.

**Début de séance à 19h 20 mn**

**Choix des assurances.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick SUBIAS qui expose au conseil municipal le résultat de l'appel d'offre concernant les assurances. Sur les quatre assurances qui ont été contactées (GROUPAMA, SMACL, MAIF, AXA) seules GROUPAMA et SMAC ont répondu.

L'appel d'offre se compose de 3 lots sur une durée de 4 ans.

- Lot N° 1 - Dommages aux biens
- Lot N° 2 – Responsabilité Civile / Protection Juridique
- Lot N° 3 – Véhicules à moteur
- 

Les candidats retenus pour l'analyse des offres sont :

- Lot N° 1 : SMACL – GROUPAMA
- Lot N° 2 – SMACL – GROUPAMA
- Lot N° 3 – SMACL

Monsieur Patrick SUBIAS détaille au conseil municipal les propositions tarifaires des 2 candidats comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

	Contrats actuels	SMACL	GROUPAMA
Lot N° 1 : Dommages aux biens	GROUPAMA	965 €	1 229 €
Lot N° 2 : Responsabilité Civile		1 070 €	1 520 €
Lot N° 1 & 2	<b>3 540 €</b>	<b>2 035 €</b>	<b>2 749 €</b>
Lot N° 3 : Véhicules à moteur	2 936 €	2 970 €	Non répondu
Auto-collaborateur	291 €	305 €	
Lot N° 3 :	<b>3 227 €</b>	<b>3 275 €</b>	
<b>TOTAL :</b>	<b>6 767 €</b>	<b>5 310 €</b>	

En conclusion, monsieur Patrick SUBIAS propose de choisir l'assurance SMACL pour tous les lots (1,2 et 3), dont la prime totale se monte à 5 310 € soit un gain de 1 457 € ou 22 % par rapport aux contrats actuels.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter en ce sens.  
Le conseil municipal vote à l'unanimité.  
Une délibération devra être prise à cet égard

### Formations des agents du service technique

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick SUBIAS qui informe le conseil municipal de la nécessité aux agents techniques de renouveler leurs certifications car elles arrivent à terme le 31 décembre 2017.

Quatre sociétés ont été contactées pour les certifications suivantes :

- Tractopelle et tracteur
- A I P R (pour creuser à proximité des réseaux)
- Nacelle

Les quatre sociétés ont répondu à notre demande dont les tarifs et le lieu des formations sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

	C F P R Sur site	A C C O Sur site	KILOUTOU Sur site	BATIPOLE Sur site
Tractopelle et tracteur R372 M Cat 4 et 8	4 Personnes 1 100 € TTC 250 € TTC <b>1 350 € TTC</b>	3 Personnes 900 €/personnes <b>2 700 € TTC</b>	3 Personnes <b>1 824 € TTC</b>	3 personnes <b>1 620 € TTC</b>
A I P R (pour creuser à proximité des réseaux)	2 Opérateurs 1 Encadrant <b>700 € TTC</b>	2 Opérateurs 1 Encadrant <b>540 € TTC</b>		2 Opérateurs 1 Encadrant <b>600 € TTC</b> <i>Lézignan</i>
Nacelle	1 Personne <b>400 € TTC</b>	1 Personne <b>600 € TTC</b>	<b>414 € TTC</b>	1 Personne <b>540 € TTC</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 450 € TTC</b>	<b>3 900 € TTC</b>	<b>2 238 € TTC</b>	<b>2 760 € TTC</b>

Monsieur Patrick SUBIAS propose de choisir la société C F P R, car elle est la moins chère et que les formations sont assurées sur site.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter en ce sens.  
Le conseil municipal vote à l'unanimité.  
Une délibération devra être prise à cet égard

## **Demande de subventions – Création des trottoirs « secteur Au Mourral de Ricard ».**

Afin de réaliser les travaux d'aménagement et création de trottoir pour la sécurité des piétons au lieu-dit « An Mourral de Ricard » Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire la demande de subventions au Conseil Départemental et Régional ainsi qu'à la Préfecture. Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur Patrick SUBIAS qui détaille le coût des opérations. Les travaux sont composés de 4 lots et seront réalisés par une entreprise. Le devis global estimatif des travaux et le plan de financement se composent comme indiqué dans les tableaux ci-dessous.

### Devis estimatif des travaux

Désignation	Prix HT	Prix TTC
Voirie	37 581,00 €	45 097,20 €
Réseaux humides	30 576,00 €	36 691,20 €
Réseaux secs	9 804,00 €	11 764,80 €
Espaces vert	7 227,50 €	8 733,00 €
	Total HT	<b>85 238,50 €</b>
	TVA	<b>17 047,70 €</b>
	Total TTC	<b>102 286,20 €</b>

### Plan de financement

Coût global de l'opération : ..... **85 238,50 € HT**  
Soit : ..... **102 286,20 € TTC**

Demande de subvention auprès du

Conseil Départemental : (30 % plafonné à 50 000 €) : ..... 15 000,00 €

Demande de subvention auprès de la D.E.T.R (20%) : ..... 17 047,70 €

Demande de subvention auprès du conseil Régional (20%) : ..... 17 047,70 €

Reste à financer sur fond propres : ..... 53 190,80 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter la demande de subvention.  
Le conseil municipal vote à l'unanimité.  
Une délibération devra être prise à cet égard

## **RIFSEEP.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick SUBIAS qui explique au conseil municipal ce que signifie RIFSEEP. C'est un dispositif indemnitaire de référence qui va, remplacer la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents concernés. Il s'agit d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA).

L'IFSE constitue l'indemnité principale du RIFSEEP. Versée mensuellement, elle tend à valoriser l'exercice des fonctions. En principe, l'IFSE remplace toutes les primes existantes qui répondent aux mêmes objectifs.

La seconde prime (CIA) intégrée au RIFSEEP, facultative, permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la manière de servir des agents.

Lorsqu'il est mis en œuvre, ce complément indemnitaire est versé annuellement, en une ou deux fractions. Sont alors appréciés la valeur professionnelle de l'agent, son investissement personnel dans l'exercice de ses fonctions, son sens du service public, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter le dispositif RIFSEEP..  
Le conseil municipal vote à l'unanimité.  
Une délibération devra être prise à cet égard

## **Installation d'un éclairage public « Avenue des Pyrénées » (Mme SANCHEZ).**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick SUBIAS qui informe le conseil municipal de la demande de Mme SANCHEZ pour remettre un éclairage public devant son entrée avenue des Pyrénées. En effet l'éclairage public qui été prêt de son entrée a été déplacé d'une dizaine de mètres en raison de la législation sur l'espacement entre chaque candélabres dû aux travaux d'enfouissement des lignes (2<sup>ème</sup> tranche).

Le montant de l'installation d'un éclairage public s'élèverait à 1 483,14 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'installation d'un éclairage public « Avenue des Pyrénées » (Mme SANCHEZ).

Le conseil municipal vote contre à l'unanimité.  
Une délibération devra être prise à cet égard

## Choix des entreprises – Création des trottoirs « Les Garennes ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick SUBIAS qui fait part au conseil municipal de la réunion de la commission d'appel d'offres au sujet du choix des entreprises en fourniture pour la création des trottoirs au lieu-dit « les garennes ». La demande de devis se compose de 3 lots, et chaque fois deux entreprises ont été contactées comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

<b>Fournitures de matériaux</b> Concassé 0/20 et sable de calage		Prix en TTC	Prix en TTC
SAS RIVIERE – Trèbes			15 354,02 €
AUDE AGREGATS		15 270 ,00 €	
<b>Fournitures TP</b> Tuyaux, gaines, fonte de voirie, bordures de béton		Prix en TTC	Prix en TTC
FRANS BONHOMME			13 201,48 €
BAURES		13 867,06 €	
<b>TOTAL</b>		29 137,06 €	28 555,50 €

<b>Fourniture béton</b>				
<b>Sous centrale</b>			<b>Livré</b>	
POSOCCO	Fondation - 83 €HT	Dalle – 95 €HT	Fondation – 96 €HT	Dalle – 111 €HT
LAFARGE	Fondation - 88 €HT	Dalle – 94 €HT	Fondation – 93 €HT	Dalle – 105 €HT
<b>TOTAL</b>				<b>13 312,00 €TTC</b>

La commission d'appel d'offre à retenu les entreprises suivantes :

- Fournitures de matériaux : ..... SAS RIVIERE
- Fournitures TP : ..... FRANS BONHOMME
- Fourniture béton : ..... POSOCCO et LAFARGE

La commission des travaux a choisi la société SAS RIVIERE pour sa proximité du lieu des travaux, et les sociétés POSOCCO et LAFARGE pour la fourniture béton suivant la disponibilité des centrales à béton.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter en ce sens.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard

## Contrat d'apprentissage.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la demande de Monsieur LOPEZ pour prendre son fils en contrat d'apprentissage pour une durée de 2 ans. Comme le coût du salaire n'est pas encore connu, le conseil municipal ne se prononce pas et reporte le vote au prochain conseil en ayant tous les renseignements nécessaire.

## **Embauche d'un contractuel.**

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal d'embaucher pour une période de 2 mois un contractuel pour un accroissement temporaire d'activité.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter en ce sens.

Le conseil municipal vote à l'unanimité.

Une délibération devra être prise à cet égard

## **Questions diverses.**

Monsieur Patrick SUBIAS porte à la connaissance le conseil municipal au sujet de la maintenance des climatiseurs de la mairie. En effet nous avons appelé plusieurs entreprises, mais aucune n'a accepté de nous faire un devis parce que nous ne les avons pas achetés chez eux. Seule l'entreprise VAISSIERE a accepté de nous prendre en charge l'entretien des trois climatiseurs pour un montant de 282,00 € TTC annuellement.

Monsieur Patrick SUBIAS informe le conseil municipal de l'alerte de l'agent technique Monsieur CATALA au sujet de la débroussailleuse qui devient de plus en plus dangereuse à l'utilisation. Après réflexion et devis de matériel neuf et occasion présenté par Mr Patrick SUBIAS, le conseil municipal a décidé de délibérer au prochain conseil.

Monsieur CATALA a également signalé aux élus sur les deux camions, un risque de ne pas passer le contrôle technique, et dont les réparations coûteraient très cher.

Le conseil municipal à décider de demander des devis de camions neuf et occasion aux différentes entreprises afin de le remplacer et de le voter au prochain conseil municipal.

**L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h45 mn**